



RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

Vision, mission, valeurs et orientations stratégiques, 2006–2010 Mai 2006

Généralités à propos du processus de planification stratégique

Le conseil d'administration et le personnel du Réseau juridique canadien VIH/sida ont élaboré un plan stratégique pour la période 2004–2008, au moyen d'une démarche de consultation exhaustive entamée en novembre 2002. Les grandes lignes de ce plan sont encore pertinentes et ont été utilisées pour rédiger le présent document.

En 2004–2005, le gouvernement canadien a adopté un nouveau cadre de travail pour la réponse nationale au VIH/sida — l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada, qui a remplacé la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. En 2005, les organismes nationaux du domaine du VIH/sida ont aussi adopté certaines priorités stratégiques communes ainsi que des principes généraux de collaboration, dans le cadre de leur réflexion conjointe sur le rôle du secteur non gouvernemental dans la réponse nationale canadienne au VIH/sida. L'Initiative fédérale et la planification stratégique commune des ONG constituent toutes deux des réponses élaborées dans la foulée de l'augmentation du budget fédéral pour les programmes sur le VIH/sida — longtemps demandée par les ONG, dont le Réseau juridique — de 42,2 millions \$ par année en 2004–2005, à 84,4 millions \$ par année en 2008–2009.

L'Initiative fédérale est un complément au plan d'action pour les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, intitulé *Au premier plan : le Canada se mobilise contre le VIH/sida (2005–2010)*, qui a été élaboré en consultation avec les ONG. Un membre du personnel du Réseau juridique a siégé au comité de rédaction de ce plan, et d'autres employés du Réseau juridique ont fait d'importantes contributions au document, en rédigeant le texte initial de plusieurs sections. *Au premier plan* énonce plusieurs buts importants et éléments d'action substantiels; sur papier, il représente un progrès considérable dans la planification d'une réponse efficace au VIH/sida au Canada — et il importe de signaler qu'il inclut un engagement significatif du Canada à la réponse mondiale à l'épidémie. *Au premier plan*, à l'instar de l'Initiative fédérale, propose une vaste gamme d'activités pour agir sur des déterminants sous-jacents du VIH/sida, notamment les violations de droits humains et la marginalisation sociale. L'Initiative fédérale propose de « concentrer les efforts sur les populations à risque » : « personnes atteintes du VIH/sida, hommes gais, utilisateurs de drogues injectables, Autochtones, détenus, jeunes à risque, femmes à risque et personnes venant de pays où le VIH est

endémique ». (Les travailleuses et travailleurs sexuels ne figurent pas dans cette énumération; toutefois, comme suite à des efforts du Réseau juridique, on fait référence à ces personnes dans *Au premier plan*.)

La responsabilité et la reddition de comptes relativement aux initiatives prescrites dans *Au premier plan* ne sont toutefois pas précisées. L'atteinte de plusieurs des buts identifiés dans le document nécessitera une action gouvernementale, y compris fédérale. Or, pour diverses raisons, *Au premier plan* n'a pas été publié avec l'imprimatur d'approbation du gouvernement fédéral, mais plutôt comme un document de l'Association canadienne de santé publique. La tâche de voir à son application et de faire en sorte que les divers dépositaires d'enjeux des quatre coins du Canada y emboîtent le pas a été déléguée à un petit comité. En conséquence, *Au premier plan* n'a pas été clairement établi à titre de programme pour l'ensemble du pays, ce qui entraîne qu'il pourrait être encore plus facile pour le nouveau gouvernement fédéral d'en ignorer le contenu ou d'aller à l'encontre des actions qui y sont prescrites, en particulier parce qu'aucun engagement politique ferme à sa mise en œuvre n'a été exprimé, même par le gouvernement précédent.

À la lumière de ces développements, le Réseau juridique canadien VIH/sida a mobilisé des ressources pour la mise à jour de son plan stratégique pour la période 2006–2010. Avec l'assistance d'un consultant indépendant, le Réseau juridique a sondé en 2005 des organismes aux premières lignes de la lutte contre le VIH/sida, de même que des fournisseurs de services juridiques, pour une évaluation à jour de leurs enjeux prioritaires et de leurs besoins de soutien. Dans le cadre de cette démarche, le Réseau juridique a également procédé à un examen de la situation domestique et internationale pertinente au travail sur le VIH/sida (le rapport de cet examen a été présenté aux membres du Réseau juridique pour discussion lors de l'a.g.a. de 2005). L'ébauche d'un ensemble de points stratégiques prioritaires a également été présentée, et discutée avec les membres et le conseil d'administration. De plus, le conseil a eu des discussions structurées au sujet des orientations stratégiques du Réseau juridique, lors de ses réunions de janvier et juin 2005 ainsi qu'en février 2006. Le présent document intègre les contributions et résultats de toutes ces sources. Les énoncés de vision, de mission et de valeurs y sont pratiquement les mêmes que dans le plan stratégique précédent, à quelques retouches près, puisqu'ils étaient issus de discussions exhaustives (notamment au sein du conseil d'administration).

Le présent document vise à énoncer les principes, orientations stratégiques et principaux enjeux qui guideront le Réseau juridique dans son travail pour la période 2006–2010. Il s'agit donc d'un document interne, mais le conseil et le personnel espèrent qu'il sera utile pour présenter à nos collaborateurs, et à d'autres intervenants dans la lutte contre le VIH/sida, les fondements et les orientations de notre travail.

L'environnement au sein duquel nous travaillons

L'examen situationnel réalisé dans le cadre du développement de ce plan analyse avec un certain degré de détail plusieurs facteurs politiques, juridiques et de l'ordre des droits humains qui présentent une importance dans le contexte du travail qu'effectue le Réseau juridique au Canada et dans le monde. Il a été soumis à l'examen du conseil

d'administration et des membres du Réseau juridique. Certains des points principaux de l'examen situationnel sont résumés et brièvement mis à jour ci-dessous.

- **L'engagement à des approches fondées sur les droits est en grande partie rhétorique** — On observe un vaste consensus, dans le monde et au Canada, tant parmi les gouvernements que parmi les ONG, à l'effet que la protection, le respect et la réalisation des droits humains sont essentiels à une réponse efficace au VIH/sida. Les « approches fondées sur les droits » sont endossées à droite et à gauche. Or, près de 25 ans après l'avènement de l'épidémie, les violations de droits humains dans le contexte du VIH/sida sont monnaie courante. La subordination des femmes limite leur capacité d'exiger la pratique du sécurisexe. Les abus à l'égard d'hommes gais et bisexuels se poursuivent impunément dans plusieurs pays. Des lois sévères et un dédain social rendent difficile aux travailleuses et travailleurs sexuels et aux personnes qui font usage de drogue de revendiquer leurs droits et de participer aux programmes sur le VIH/sida. Les détenus se voient refuser l'accès à des services fournis au reste de la société, en matière de VIH/sida et de soutien. Les personnes autochtones et migrantes sont aux prises avec de multiples formes de discrimination qui entravent leur recours à des services en matière de VIH/sida. Des personnes vivant avec le VIH/sida rencontrent de la discrimination multidimensionnelle dans plusieurs milieux et situation. Bref, en dépit d'un appui pratiquement universel, du moins sur le plan rhétorique, à l'égard de réactions au VIH/sida axées sur les droits, beaucoup reste à faire pour la sauvegarde des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et des autres personnes les plus affectées.
- **Financement augmenté, mais défis nouveaux** — Les augmentations budgétaires fédérales longtemps attendues, pour la lutte au VIH/sida, sont un développement réjouissant. Cependant, on observe en parallèle des développements que le Réseau juridique considère préoccupants, et notamment des signes de régression dans plusieurs domaines où des ONG avaient réussi, au terme d'efforts considérables, à renforcer l'appui à une action efficace de la société civile contre le VIH/sida. En voici des exemples.
 - L'ASPC a reconfiguré les fonds pour lesquels les ONG peuvent déposer des demandes. En conséquence, le financement d'opération sous la forme du Fonds opérationnels des ONG nationaux, dont le Réseau juridique était récipiendaire, n'existe plus à proprement parler. Tout le financement s'apparente à présent à des fonds de projet.
 - Il semble que l'augmentation du budget fédéral pour la lutte au VIH/sida ne résultera pas en de grandes augmentations du financement octroyé aux organismes communautaires. Bien que l'allocation financière soit en voie de doubler, les fonds versés aux ONG nationaux et de première ligne seront loin de doubler, et certains des nouveaux fonds établis pourraient ne pas être appropriés au type de travail qu'effectue le Réseau juridique.
 - On a aboli l'enveloppe de financement qui était réservée au travail sur les enjeux

juridiques et des droits humains. Le défunt Fonds pour les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soutenait plusieurs activités novatrices et importantes du Réseau juridique.

- **Diminution de l'attention portée au VIH/sida** — Les gouvernements et le grand public, au Canada, ne voient souvent pas le VIH/sida comme une chose prioritaire. Au moment où nous rédigeons le présent document, on ne sait toujours pas si le gouvernement fédéral élu en janvier 2006 fera du VIH/sida une priorité significative. Les enquêtes réalisées au Canada montrent encore des lacunes préoccupantes dans les connaissances et la sensibilisation, notamment des jeunes, au sujet du VIH/sida. On observe par ailleurs des données à l'effet d'une résurgence des nouveaux cas d'infection à VIH parmi les hommes gais, dans certaines régions du pays, et un maintien des taux élevés de transmission dans les communautés autochtones — tandis que l'on ne semble pas percevoir l'urgence liée au VIH/sida, au chapitre des politiques.
- **Stigmate, discrimination et manque d'accès aux soins** — Au Canada comme ailleurs, ces éléments sont encore des enjeux de premier ordre pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Une enquête de 2003 au sein de la population canadienne a révélé, par exemple, que 45 % des Canadien-nes seraient mal à l'aise que leur enfant fréquente une école où l'on saurait qu'un élève a le VIH/sida. Seulement un peu plus de la moitié des répondants ont déclaré être d'accord à ce que les personnes vivant avec le VIH/sida soient autorisées à travailler dans l'industrie de la restauration. Au Canada, ces défis sont exacerbés dans bien des cas par la criminalisation (ou la crainte de criminalisation) de la non-divulgaration de la séropositivité au VIH par des personnes séropositives qui ont des pratiques à risque.
- **Possible précarité des progrès de la réduction des méfaits, dans les politiques sur la drogue** — Des progrès ont été réalisés dans l'acceptation et l'application de mesures de réduction des méfaits, au Canada et à l'étranger, mais il reste encore beaucoup à faire. Depuis quelques années, on observe une disposition croissante des gouvernements de certaines municipalités et provinces, ainsi que du gouvernement fédéral, à mettre au moins à l'essai de nouvelles mesures de réduction des méfaits (p. ex., sites sécuritaires pour l'injection, distribution de trousseaux pour un usage plus sécuritaire du crack). Cependant, avec le gouvernement élu au début de 2006, ce sera possiblement un défi de simplement préserver les acquis en termes de programmes et de politiques, si l'on en croit les déclarations du premier ministre à l'appui de stratégies fondées sur l'application de la loi en réponse à l'usage de drogue, de même que son hostilité envers des initiatives de réduction des méfaits comme les sites sécuritaires pour l'injection.
- **Le déni des droits économiques et sociaux comme catalyseur important de l'épidémie et de sa diversification** — Au Canada et dans le monde, il est plus clair que jamais que les inégalités économiques et sociales, de même que des violations de droits humains, jouent un rôle important dans la perpétuation de l'épidémie. Pour plusieurs personnes marginalisées, y compris les personnes de couleur, les personnes

autochtones, les gens de minorités linguistiques, les travailleuses et travailleurs sexuels, les personnes qui consomment des drogues ainsi que les détenus et ex-détenus, le VIH/sida peut aggraver de multiples formes de discrimination et d'exclusion.

- **L'idéologie conservatrice comme entrave à des réponses fondées sur les données et sur les droits humains** — Les politiques et programmes internationaux sur le VIH/sida sont mis en question par la montée du conservatisme extrême et du fondamentalisme religieux, dans les corridors du pouvoir de plusieurs pays, y compris les États-Unis. Dans plusieurs pays, les programmes et politiques sur le VIH/sida dénigrent les droits des travailleuses et travailleurs sexuels, des personnes qui consomment des drogues, de même que des femmes, et balaiant du revers de la main la science et les leçons des programmes de pratiques exemplaires. Ces facteurs et le recours de plusieurs pays à des mesures répressives, dans la lutte au VIH/sida, constituent un défi pour le Canada, tant au chapitre des politiques domestiques que de leadership international en matière d'approches au VIH/sida fondées sur les droits.

Vision à la base de ce plan stratégique

Un monde où les droits humains et la dignité des personnes vivant avec le VIH/sida et affectées autrement sont respectés et réalisés; et où les lois et politiques favorisent les efforts de prévention du VIH ainsi que les soins, les traitements et le soutien pour les personnes vivant avec le VIH/sida.

Mission

Le Réseau juridique canadien VIH/sida fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde. Il accomplit ce travail à l'aide de recherches, d'analyse des lois et politiques, d'éducation, de défense et de promotion des droits et intérêts ainsi que de mobilisation communautaire.

Valeurs

Le travail du Réseau juridique canadien VIH/sida s'enracine dans les valeurs suivantes :

Droits de la personne — La promotion, la protection et la réalisation des droits de la personne sont cruciales à la lutte contre l'épidémie de VIH. Les lois et politiques sont d'importants éléments pour définir, respecter et réaliser ces droits.

Point de mire sur les personnes vivant avec le VIH/sida et les populations marginalisées — La nature de l'épidémie mondiale du VIH exige que les problèmes qui affectent les personnes marginalisées soient le point de mire principal de nos efforts; et que l'on réponde aux besoins de santé et aux besoins sociaux et économiques des personnes les plus vulnérables au VIH. Nous tentons de concentrer tous nos efforts sur les problèmes qui touchent les groupes les plus marginalisés, notamment les communautés autochtones,

les femmes et les filles, les minorités visibles, les personnes de pays où le VIH est endémique, les travailleuses et travailleurs sexuels, les personnes qui utilisent des drogues illégales, les détenus et ex-détenus, et les minorités linguistiques. Nous avons pour norme pratique de faire tout ce que nous pouvons pour collaborer avec les personnes les plus affectées par les problématiques que nous analysons et les solutions que nous prônons. Nos rapports et énoncés publics continueront d’être éclairés et façonnés par nos partenariats avec des organismes et individus des populations affectées. Nous sommes engagés à continuer de favoriser la participation significative des personnes vivant avec le VIH/sida au sein de notre conseil d’administration et de notre personnel.

Action et activisme — Le leadership est nécessaire à l’avancement d’un ordre du jour axé sur l’action, pour lutter contre l’épidémie du VIH au Canada et dans le monde. Nous devons inciter les gouvernements et autres décideurs à s’attaquer aux enjeux cruciaux liés au VIH/sida et aux droits de la personne.

Collaboration et partenariat — Une lutte efficace contre l’épidémie du VIH exige les efforts combinés de nombreux secteurs et organismes. Nous collaborons avec d’autres intervenants qui ont des compétences et des connaissances complémentaires. Nous donnons priorité aux partenariats avec des organismes qui représentent des personnes vivant avec le VIH/sida ou autrement affectées.

Imputabilité — Nous rendons des comptes aux personnes et aux communautés que nous desservons, par des mécanismes transparents, une utilisation efficace des ressources et une minutieuse évaluation de l’impact de nos efforts. De la même façon, nous incitons les gouvernements à respecter leurs obligations à l’égard des droits humains des personnes et communautés vivant avec le VIH/sida et autrement affectées.

Participation — Les personnes vivant avec le VIH/sida et celles qui y sont les plus vulnérables doivent participer de façon significative à définir et à concrétiser les politiques et programmes liés au VIH/sida. Le Réseau juridique consulte régulièrement les populations affectées, ses membres et d’autres personnes que son travail concerne, dans un processus propice à intégrer leur participation à l’identification de la nature et du contenu de ses projets. Nous nous efforçons d’exemplifier la participation significative des personnes les plus affectées par le VIH/sida dans toutes nos activités, et nous encourageons nos partenaires à faire de même. Nous sommes engagés à assurer la participation significative des Canadien-nes francophones et anglophones dans les consultations relatives à notre travail et à rendre disponibles en français et en anglais tous nos documents sur des enjeux canadiens. Nous ferons en sorte d’assurer la participation significative d’autres individus, comme ceux venant de pays où le VIH est endémique, de minorités visibles et de communautés autochtones, qui peuvent se heurter à de la discrimination dans la participation aux discussions sur les politiques et programmes, en raison de la race ou de l’ethnicité. Nous valorisons les partenariats formels, officialisés par des protocoles d’entente et des ententes de partenariat, avec des organismes qui représentent les intérêts des autochtones, des détenus et des travailleuses et travailleurs sexuels. Nous envisagerons une entente de partenariat avec le nouvel organisme national de personnes qui utilisent des drogues, dès que sa structure sera développée.

Responsabilité mondiale — Le Canada a une obligation morale de rehausser sa contribution à la réaction mondiale à l'épidémie du VIH, ainsi qu'une obligation légale de fournir une aide et une coopération internationales pour le respect, la protection et la réalisation des droits humains. Les partenaires canadiens ont des connaissances et des ressources à partager, mais aussi bien des choses à apprendre d'autres pays et intervenants. Le Réseau juridique a une expertise et une expérience pertinentes, pour d'autres militants, dans le monde, qui s'efforcent de respecter les principes des droits humains dans leurs efforts de lutte contre le VIH/sida. Nous considérons que cela s'accompagne d'une responsabilité de s'impliquer le plus possible dans ces luttes, où qu'elles aient lieu.

Excellence — Notre travail porte sur des enjeux cruciaux qui ont d'importantes implications pour les personnes vivant avec le VIH/sida, les populations marginalisées ainsi que les gouvernements. Nous devons constamment fonder nos conclusions et recommandations sur de solides normes juridiques et éthiques et sur des preuves issues de recherches et d'analyses complètes et rigoureuses.

Orientations stratégiques

Depuis 1992, le Réseau juridique construit un corpus d'analyses juridiques et des droits humains, en lien avec le VIH/sida, qui est pratiquement sans pareil dans le monde. Nos documents sont utilisés par des organismes et des individus qui œuvrent à protéger les droits humains liés au VIH/sida, aux quatre coins du globe. Le Réseau juridique reçoit fréquemment des demandes d'analyse juridique et de soutien technique de partenaires au Canada et à l'étranger. Nous nous efforçons toujours d'offrir du soutien technique à tous ceux et celles qui en ont besoin, et nous rendons nos documents et autres ressources aussi largement accessibles et conviviaux que possible.

Après 14 années de développement de la recherche, et à l'utiliser avec efficacité dans le plaidoyer, le Réseau juridique constate le besoin, pour 2006–2010, d'une **emphase plus prononcée sur l'accroissement de la capacité des intervenants aux services de première ligne, des organismes naissants dans le domaine du droit et du VIH/sida, et d'autres intervenants qui luttent contre le VIH/sida dans la perspective des droits humains, au pays et à l'étranger.** Le Réseau juridique a toujours fait de son mieux pour répondre à des demandes techniques de partenaires du Canada et de l'étranger, mais il dispose rarement des fonds nécessaires à ce que cette activité occupe une place aussi centrale qu'elle le devrait, ou pour développer d'autres moyens d'accroissement de la capacité technique, pour des partenaires. Les intervenants de première ligne qui sont membres du Réseau juridique, et d'autres personnes qui ont eu recours à notre assistance, au fil des ans, nous encouragent continuellement à offrir plus d'ateliers et d'initiatives de formation, des activités qui sont aussi limitées par un manque de ressources. Nous sommes engagés, pour 2006–2010, à tenter de mobiliser des ressources suffisantes pour soutenir une emphase accrue sur l'accroissement des capacités. L'objectif de l'accroissement des capacités des fournisseurs de services de première ligne est

également l'une des priorités communes des organismes nationaux du domaine du VIH/sida.

Les priorités stratégiques du Réseau juridique, en 2006–2010, sont les suivantes.

Orientations stratégiques

1. Accroître et renforcer la capacité du Réseau juridique d'exceller dans la recherche, l'analyse et la rédaction sur les questions juridiques, éthiques et de politiques liées au VIH/sida.

Le Réseau juridique a une réputation bien établie quant à la production de documents exhaustifs sur des questions juridiques, éthiques et de politiques liées au VIH/sida, fondés sur une recherche et une analyse rigoureuses. Depuis quelques années, la demande pour ce travail a augmenté considérablement, au Canada et dans le monde. Nous sommes engagés à satisfaire cette demande, tout en maintenant la qualité reconnue de notre travail, par le maintien d'une équipe d'experts juridiques et des droits de la personne dont le nombre sera au moins équivalent à celui de mars 2006 (i.e., six avocats ou experts des politiques à temps plein, qui mènent des recherches, des analyses de politiques et des efforts novateurs de plaidoyer pour le Réseau juridique et fournissent du soutien technique à nos partenaires).

En 2006–2010, pour permettre l'expansion d'activités d'accroissement de la capacité, le Réseau juridique **mettra moins l'accent sur le type de rapports détaillés qu'il a produits dans le passé, et plutôt sur des mises à jour, de brefs rapports, des feuillets d'information et d'autres documents concis et conviviaux**. Si une analyse plus exhaustive et détaillée est requise pour un enjeu émergent, le Réseau juridique recherchera les ressources nécessaires à sa réalisation. Dans plusieurs cas, il sera possible de réviser, d'adapter ou de mettre à jour des documents existants. Nos membres et des fournisseurs de services de première ligne ont signalé le besoin de documents plus brefs et conviviaux pour leurs efforts de plaidoyer. Le Réseau juridique continuera d'adapter ses documents aux besoins actuels en matière de plaidoyer et d'élaboration de politiques. Le développement de lois modèles, que le Réseau juridique continuera au moins pendant une partie de la période 2006–2010, est un autre moyen de présenter une recherche de pointe sur les questions juridiques et de droits de la personne, sous la forme d'un outil pratique pour le changement législatif.

2. Mener des efforts soutenus de défense et de promotion des droits et intérêts dans des domaines critiques.

Le Réseau juridique a constaté que la seule formulation de conclusions et de recommandations, peu importe leur degré d'exhaustivité, n'amène généralement pas les changements requis dans des domaines critiques. Le changement découle d'efforts soutenus de suivi et de défense et promotion des droits et intérêts. Le Réseau juridique s'engage à accroître sa capacité à ce chapitre, par un **déploiement plus**

stratégique d'efforts médiatiques et de communication et l'accroissement de sa capacité d'**influencer et de collaborer avec des intervenants clés du gouvernement et de la communauté**. La production d'analyses plus concises sur les politiques devrait dégager une partie du temps de l'équipe de recherche et des politiques pour participer à des activités de plaidoyer et s'engager à des objectifs concrets avec des responsables des politiques. Il nous faut rehausser notre capacité, avec d'autres partenaires et organismes de première ligne, d'anticiper les réactions et les obstacles à notre plaidoyer et de développer des stratégies de plaidoyer plus efficaces.

En 2005 et au début de 2006, le Réseau juridique a commencé à se préparer à une utilisation plus créative et efficace des médias, en surveillant plus systématiquement la couverture médiatique relative aux enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH/sida et en conservant une base de données plus complète de journalistes et diffuseurs intéressés. Le Réseau juridique est engagé à améliorer son intervention médiatique et à tirer le meilleur parti des nombreuses occasions de s'adresser au public via les médias de masse. Nous intensifierons nos efforts pour rédiger et faire publier des textes d'opinion dans d'importants médias et pour répondre aux requêtes médiatiques. Nous continuerons de voir à ce que le site Internet du Réseau juridique, largement utilisé par des militants et experts du VIH/sida du monde entier, soit aussi clair et convivial que possible. Les modules sur la législation modèle (assortis de lignes directrices) qui porteront sur les domaines prioritaires énoncés ci-dessous constitueront aussi d'excellents outils de plaidoyer.

3. Mobiliser et renforcer la capacité d'autres intervenants de passer à l'action, devant des enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Conscient que le changement à grande échelle et à long terme exige une vaste participation, le Réseau juridique s'engage à élaborer et mettre en œuvre — en étroite collaboration avec ceux qui ont recours à son soutien technique — des **mécanismes d'accroissement de la capacité** sur des enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida. Il pourrait s'agir de **modules de cours en-ligne, d'ateliers ou de séances de formation, de mini ateliers sur des enjeux clés par conférence téléphonique ou vidéoconférence, ou d'autres activités**. Nous sommes engagés à faire tout ce que nous pouvons, en 2006–2010, pour habiliter le plus grand nombre possible d'intervenants qui luttent pour l'avancement des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et autrement affectées, par nos documents, nos analyses et notre expérience. Nous solliciterons des ressources à cette fin.

De plus, en 2006–2010, nous croyons qu'il pourra y avoir des enjeux pour lesquels les approches conventionnelles de plaidoyer ne suffiront pas à faire progresser les politiques fondées sur les droits de la personne. Dans ces cas, si un **contentieux** est initié par des organismes ou avocats compétents, le Réseau juridique appuiera ces efforts par une analyse technique et d'autres moyens. Vu le changement de gouvernement fédéral au Canada, le contentieux pourrait s'avérer le seul espoir réaliste d'apporter des changements positifs aux politiques. Par exemple, des efforts de plaidoyer sont en cours depuis nombre d'années pour inciter le Service

correctionnel du Canada à mettre en œuvre des programmes d'échange de seringues dans les prisons fédérales. La réalité politique canadienne, au début de 2006, semble indiquer que la poursuite de ces efforts est peu susceptible de porter fruit; le contentieux pourrait être plus approprié, au cours des mois ou années à venir.

4. Accroître la contribution du Réseau juridique à la lutte mondiale contre le VIH/sida.

Depuis sa création, le Réseau juridique constate que les réactions domestiques et internationales au VIH/sida sont nécessairement interreliées et que le Canada a la responsabilité d'accroître sa contribution internationale. Le Réseau juridique **poursuivra son travail soutenu** et la communication de ses messages à l'échelle internationale, en promouvant des réactions à l'épidémie mondiale qui respectent, protègent et réalisent les droits de la personne par la recherche, l'analyse de politiques, la rédaction, la défense et la promotion des droits et intérêts, l'assistance technique et la collaboration avec des organismes internationaux. Par exemple, nous continuerons de collaborer avec des ONG du monde entier pour une déclaration des Nations Unies sur la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Nous travaillerons avec d'autres intervenants afin que les enjeux liés au VIH/sida et aux droits de la personne aient une place prédominante dans les délibérations de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux drogues illégales, en 2008. Nous continuerons de suivre les rencontres de l'Assemblée générale de l'ONU sur le VIH/sida.

5. Maintenir le point de mire sur la lutte à la marginalisation et sur la participation significative des personnes confrontées à l'exclusion et à la discrimination.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans nos valeurs, aucune activité stratégique du Réseau juridique ne sera entreprise sans que nous fassions tout notre possible pour que les préoccupations des personnes les plus marginalisées soient la principale priorité. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour que **les personnes affectées par le VIH/sida, l'exclusion sociale et la discrimination soient consultées de manière significative** et que leurs intérêts soient le point de mire de notre travail. Entre autres, nous favoriserons des **relations de travail systématiques et productives avec des organismes et communautés autochtones** et nous veillerons à **aborder les préoccupations des populations francophones**. Les droits humains des personnes de pays où le VIH est endémique demeureront une de nos préoccupations. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour appuyer le réseau national de personnes qui utilisent des drogues, qui a tenu son premier congrès officiel en mai 2006.

6. Aborder les questions organisationnelles afin de soutenir plus efficacement le travail du Réseau juridique.

Le Réseau juridique a connu une expansion rapide, en relativement peu de temps. Devant la croissance constante de sa charge de travail, il maintiendra une structure organisationnelle et un espace de bureau propices à ses efforts, en plus de travailler à **diversifier ses sources de financement**.

Enjeux prioritaires

Le travail du Réseau juridique, depuis sa fondation, se caractérise par une ouverture à aborder une vaste gamme de problématiques. Il est toujours risqué de prévoir que notre travail, pour une période aussi étendue que 2006 à 2010, serait limité à quelques enjeux prioritaires, mais c'est la nature même d'un exercice de planification stratégique. Vu en particulier les circonstances changeantes du financement, il est important que nous déterminions clairement, à l'interne, les enjeux ou thèmes pour lesquels des ressources doivent être mobilisées afin que nous demeurions fidèles à notre mission. Dans cette démarche de planification stratégique, nous avons tenté d'identifier pour 2006–2010 des priorités qui correspondent aux critères suivants :

- L'enjeu correspond à un besoin urgent et continu, au Canada ou à l'étranger.
- L'enjeu offre une occasion de réel impact, au Canada et/ou à l'étranger, en ce qui a trait au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables.
- L'enjeu correspond à des préoccupations urgentes de fournisseurs de services de première ligne et d'autres dépositaires d'enjeux qui ont recours aux services du Réseau juridique.
- L'enjeu permet de miser sur le travail en cours et sur les forces techniques du Réseau juridique.
- L'enjeu correspond aux valeurs du Réseau juridique, et en particulier à notre préoccupation à l'égard des personnes les plus marginalisées.

La liste d'enjeux présentée ci-dessous a été soumise aux membres du Réseau juridique lors de l'assemblée générale annuelle tenue en septembre 2005, et elle a reçu leur approbation. Le Réseau juridique est conscient que d'autres enjeux urgents pourront se manifester dans l'intervalle qu'englobe le présent document, et que l'importance de certains des enjeux ci-dessous pourra fluctuer, mais cette liste est le fruit de notre meilleur effort pour identifier les préoccupations prioritaires pour la période.

1. Politiques sur la drogue, réduction des méfaits et droits des personnes qui consomment des drogues — Le Réseau juridique est possiblement le plus important organisme national qui s'occupe de plaider sur la réduction des méfaits et les enjeux des politiques sur la drogue, au Canada, et il est devenu un important intervenant à l'échelle mondiale dans l'analyse juridique et des droits humains relativement à la réduction des méfaits. Malheureusement, nous n'entrevoions pas de diminution de la difficulté à protéger les droits humains des personnes qui consomment des drogues, pour la période ici envisagée. Au Canada, les enjeux du domaine de la réduction des méfaits sont une préoccupation particulière pour les personnes autochtones, les citoyens urbains marginalisés ainsi que les jeunes.

2. Les droits humains des détenus en lien avec le VIH/sida — Le Canada enfreint encore le principe élémentaire des droits humains voulant que les détenus aient accès aux mêmes services de santé que le reste de la population. Les détenus au Canada n'ont toujours pas

accès à des seringues stériles; plusieurs autres pays ont instauré de tels programmes en prison. L'interruption du traitement antirétroviral de personnes incarcérées est un urgent problème. Les populations autochtones sont affectées de manière disproportionnée par ces réalités. Le Réseau juridique est l'organisme national qui, depuis plusieurs années, est le plus actif dans le plaidoyer national pour des politiques et programmes carcéraux fondés sur les droits, pour la réaction au VIH/sida. Hors pays, le Réseau juridique espère continuer de travailler avec une vaste gamme de partenaires, à promouvoir l'accès à des services complets de prévention, de soins, de traitement et de soutien, en matière de VIH/sida, pour les personnes incarcérées.

3. Les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels — Le Réseau juridique considère que la période 2006–2010 en est une où la décriminalisation du travail sexuel, qui se fait attendre depuis trop longtemps, doit être une priorité de nos efforts. Le Réseau juridique misera sur son analyse de 2005 portant sur les méfaits, y compris le risque élevé d'infection par le VIH, qui découlent des lois pénales canadiennes touchant le travail sexuel. Nous tisserons des liens avec d'autres intervenants, dans le monde, qui militent pour un cadre juridique fondé sur le respect des droits des travailleuses et travailleurs sexuels en tant qu'êtres humains et que travailleurs. Au Canada, les populations autochtones, et en particulier les femmes, sont affectées de manière disproportionnée par les répercussions de la criminalisation du travail sexuel. Le Réseau juridique travaillera avec des organismes de travailleuses et travailleurs sexuels, pour la décriminalisation du travail sexuel.

4. Les droits des femmes en lien avec le VIH/sida — Au Canada et dans le monde, la subordination des femmes est un problème complexe et aux racines profondes; elle limite la capacité des femmes de se protéger contre le VIH et d'avoir un accès égal aux traitements et au soutien. Au Canada, le Réseau juridique continuera de travailler avec une coalition d'organismes de la société civile, pour militer en faveur de programmes fondés sur les droits et conçus de manière intelligente et urgente, pour favoriser l'égalité d'accès des femmes aux services et au soutien dont elles ont besoin, et pour faire progresser l'égalité des femmes sur les plans économique et social. À l'échelon mondial, dans le cadre de son projet de loi modèle relative aux droits des femmes en lien avec le VIH/sida, le Réseau juridique continuera de travailler en collaboration avec des partenaires locaux dans plusieurs pays, pour des réformes législatives propices à l'égalité des femmes dans les domaines légaux les plus pertinents au risque devant le VIH.

5. Le test de sérodiagnostic du VIH et les droits humains — Depuis quelques années, le centre d'attraction de la réflexion sur les politiques de test, au Canada et dans le monde, a commencé à s'écarter de l'approche volontaire, confidentielle, sur demande du client, accompagnée de counselling et d'un consentement éclairé – au profit d'autres modèles plus étrangers à la protection des droits de la personne qui passe le test, comme les politiques misant sur le test de routine avec « option de retrait ». Le Réseau juridique a publié certaines des très rares analyses des droits humains pertinents à ce virage; et il considère nécessaire de poursuivre un solide plaidoyer en faveur de politiques de test du VIH qui soient fondées sur les droits humains.

6. Aspects juridiques et des droits humains touchant l'accès aux traitements, aux soins et au soutien pour le VIH/sida — Le Réseau juridique a joué un rôle de premier plan dans la mobilisation de l'appui de la société civile à la loi canadienne de 2004 autorisant le recours à des licences obligatoires sur des produits pharmaceutiques, afin de permettre l'exportation de formes génériques de ces produits; le Réseau juridique continuera de recevoir des demandes de conseils, venant d'autres pays désireux d'élargir l'accès à des médicaments antirétroviraux dans les pays pauvres en ressources. Le Réseau juridique jouera aussi nécessairement un rôle important dans le maintien de l'activité du Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT) et dans le plaidoyer pour que le recours à la loi finisse par se concrétiser. L'accès à un traitement antirétroviral continu et de grande qualité, de même qu'à d'autres formes de soutien, demeure un défi pour de nombreuses personnes vivant avec le VIH/sida au Canada également, et les aspects juridiques et de politiques pertinents à ce problème demeureront prioritaires pour le Réseau juridique (bien que le CCSAT, dont le mandat porte sur le plaidoyer national en matière de traitement, devrait être considéré comme l'organisme de premier plan dans ce dossier).

7. Criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission — Depuis l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Cuerrier*, en 1998, la criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au VIH est un des principaux défis juridiques pour les fournisseurs de services de première ligne et pour les regroupements de personnes vivant avec le VIH/sida, au Canada. Le Réseau juridique continuera de recevoir des demandes d'intervenants de première ligne désireux d'obtenir des interprétations de cette décision ainsi que de la jurisprudence et des politiques en découlent; et certainement de la part de journalistes pour obtenir des commentaires sur de nouvelles affaires judiciaires apparentées. Au début de la période 2006–2010, le Réseau juridique désire trouver des moyens de mener une initiative intensive d'accroissement des capacités, dans ce domaine, auprès d'intervenants de première ligne, dans l'espoir que d'autres intervenants soient plus aptes, d'ici la fin de ladite période, à composer avec les défis de la fourniture de services en la matière ainsi qu'avec les demandes de médias que soulèvent inévitablement des affaires judiciaires apparentées à *Cuerrier*. Le Réseau juridique espère aussi amener des journalistes à participer à une discussion sur la manière dont ces affaires sont traitées dans les médias. Ces deux efforts seront informés par des consultations auprès de personnes vivant avec le VIH/sida.

Risques et opportunités

Comme c'est le cas de tout plan qui vise à établir des stratégies pour plusieurs années, la pertinence du contenu stratégique proposé dans le présent document pourra être altérée par un certain nombre de facteurs. Étant donné que les problématiques centrales du travail qu'effectue le Réseau juridique sont par nature politiques, des changements au contexte politique au Canada ou dans le monde peuvent prendre une grande importance. Bien qu'il n'existe aucune protection à toute épreuve contre des changements politiques axés sur des orientations moins progressistes, il sera crucial que le Réseau juridique maintienne ses solides partenariats avec des organismes et individus qui fondent leur travail sur des données scientifiques et sur un engagement aux droits de la personne. Ce plan est conditionnel, dans une certaine mesure, à une diversification du bassin de

financement du Réseau juridique, et cela ne relève pas uniquement de notre contrôle. Le personnel du Réseau juridique continuera sa recherche de financement auprès de diverses sources appropriées. Nous nous attendons à ce que certains domaines de travail comme le projet de loi modèle sur les droits des femmes, et sur la réduction des méfaits, suscitent l'intérêt d'un éventail de bailleurs de fonds.

La période que couvre ce plan recèle par ailleurs biens des occasions. Dans sa première partie, le XVI^e Congrès international sur le sida (à Toronto) et son suivi offriront d'excellentes occasions de lancer au Gouvernement du Canada, aux yeux du monde, le défi d'articuler des politiques fondées sur les droits humains. L'approche du congrès a insufflé un regain de planification stratégique commune entre organismes nationaux de la société civile qui sont impliqués dans la lutte au VIH/sida; il importe que cela se poursuive au delà du congrès. Le Réseau juridique est optimiste devant les occasions qui découlent en particulier de partenariats renforcés, dès le début de la période envisagée par le présent plan, avec des organismes qui représentent les personnes autochtones, les travailleuses et travailleurs sexuels, les détenus et les personnes qui utilisent des drogues. Par ailleurs, le Réseau juridique envisage également de mettre à profit l'occasion inhabituelle qui accompagne le congrès de Toronto, pour consolider un plan de réseautage rehaussé entre les organismes qui travaillent sur les aspects juridiques du VIH/sida, aux quatre coins du monde — et nous espérons que cette initiative sera bénéfique pour toute la période ici envisagée.